

MOUVEMENT POLYNESIE 2008

Les demandes seront à saisir du 13 au 29 novembre 2007.

Le BO sortira début novembre.

Les copies de vos demandes seront à adresser directement au Snetaa-eil Polynésie

:

Gérard GRELLE

BP 110859

98709 MAHINA

TAHITI

(sneaa@mail.pf - tél. : 00 689 82 69 04 - 12 h)

VOTE CHEZ LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Les personnels administratifs voteront le 4 décembre 2007 et le Snepag-eil a déposé une liste nationale. **C'est pourquoi vous ne devez pas hésiter à en informer tous les collègues personnels administratifs. Faites voter pour le Snepag-eil.**

JOURNEE NATIONALE SEGPA

Le Snetaa à l'issue de ses actions pour la défense des SEGPA, notamment le temps fort organisé avec la journée de grève du 27 septembre, avait besoin d'un débat pour les suites à donner. C'est pourquoi le SNETAA a organisé dans ses locaux une réunion des représentants de SEGPA/EREA de toutes les académies. Ainsi a pu être fait le constat de l'action mais aussi des situations vécues par les collègues en leur lieu de travail dans les différentes académies.

Cette journée devrait aussi matérialiser si besoin était la volonté du SNETAA et des collègues de SEGPA et EREA de poursuivre l'action.

Il a ainsi été décidé de continuer l'information sur ce problème et de nouvelles modalités d'action.

Chacun en sera bientôt informé dans une circulaire spéciale SEGPA.

COMITE POCHARD : EVOLUTION DU METIER

Le Snetaa associé à une délégation eIL a été auditionné par le Comité Pochard. Il en est ressorti avec un avis très mitigé qui tend à montrer encore une fois que l'enseignement professionnel et sa spécificité ne sont pas vraiment connus. Le Snetaa a bien entendu insisté sur la spécificité du statut des PLP qui prévoit un service hebdomadaire et des missions particulières (soutien - modules - PPCP - PFE - PFMP). Il a revendiqué une véritable reconnaissance et une égale dignité de cette voie de formation qui passe par la reconnaissance et le respect dus aussi aux PLP.

Le Snetaa a refusé d'entrer dans le débat sur l'augmentation du temps de pré-

SOMMAIRE

- 1 - Mouvement Polynesie 2008
- 2 - Vote chez les personnels administratifs
- 3 - Journée nationale SEGPA
- 4 - Comité Pochard : Evolution du métier
- 5 - Journée d'action du 18 octobre
- 6 - Conseil national du 23 octobre

ANNEXES

- Résolutions du Conseil National
- Comité Pochard (dépêche AEF)
- Communiqués de presse
- * position fédérale ADN
- * action fonction publique 20/11

sence dans les établissements car cela implique automatiquement une comptabilisation différenciée du temps de travail : certaines activités pédagogiques et autres activités. Dans ce cadre, les autres activités seraient décomptées autrement que pour le face à face pédagogique, lui décompté à 1 pour 1 (ex : dans la formation continue, cela existe déjà avec une pondération de 0,46 %).

Cela sous-entend qu'il y aura nécessité d'introduire une modification de la référence hebdomadaire en introduisant la globalisation et l'annualisation.

C'est pourquoi, les conclusions du Comité et ses propositions sont à suivre avec le plus grand intérêt comme le seront les conclusions reprises par le gouvernement. Nous devons éventuellement nous préparer à nous mobiliser si celles-ci nous sont néfastes.

JOURNEE D'ACTION DU 18 OCTOBRE

Le 18 octobre, les organisations syndicales des transports se sont largement mobilisées pour défendre les pensions. Le Snetaa avait appelé non pas de manière manichéenne comme certaines organisations à l'action mais il avait pris ses responsabilités en invitant les personnels à une journée de grève, donc d'action. Il s'agissait et il s'agit toujours de défendre le Code des Pensions et le statut de la fonction publique. Le Snetaa refuse effectivement que les enseignants soient « condamnés » à enseigner jusque que ce que mort s'ensuivre !

L'entrée dans le métier a lieu après une longue période d'études et c'est pour cela que le nombre d'annuités repousse immanquablement l'âge du départ et/ou le taux de la pension compte tenu de ce nombre d'annuités. Le Snetaa condamne toujours le système de la décote qui pénalise encore plus ceux qui n'ont pas leurs annuités en diminuant leur taux de pension.

Le Snetaa a bien l'intention d'ailleurs de se mobiliser pour demander la suppression de cette mécanique perverse et injuste de la décote.

C'est pourquoi il se sent concerné par l'appel à la grève dans la fonction publique le 20 novembre. La fédération eil y appelle. Le Snetaa se prononcera bientôt et sûrement positivement.

CONSEIL NATIONAL DU 23 OCTOBRE

Le Conseil National du Snetaa s'est réuni le 23 octobre. Il a décidé dans le cadre des menaces qui pèsent sur la Fonction publique et sur l'enseignement professionnel de prendre deux résolutions fortes (documents joints en annexe) :

- Une résolution pour demander l'ouverture immédiate de négociations salariales et combler la perte de notre pouvoir d'achat des années précédentes.

Le Snetaa refuse de faire travailler plus les personnels pour gagner plus. C'est effectivement un effet pervers que de laisser croire que notre traitement est à la hauteur du respect de notre mission et de notre statut, de ne pas nous augmenter et nous pousser à prendre des heures supplémentaires. C'est aussi refuser l'individualisation de notre rémunération, notamment lorsqu'elle est liée au critère subjectif du mérite. Oui, nous voulons gagner plus, ce ne serait que justice au vu de notre mission et de notre statut. C'est bien cela qui montrerait notre valorisation qui passerait par reconnaissance et respect de ce que nous sommes.

- une résolution contre le Bac Pro 3 ans.

Le MEN souhaite un plan de revalorisation de l'enseignement professionnel. Nous en sommes d'accord mais nous ne pouvons que nous opposer à sa volonté de généraliser le Bac Pro en 3 ans. Cette généralisation signifie l'alignement des formations sur le rythme du lycée et conduit au lycée unique. Cela se traduira par de massives suppressions de sections et de postes. N'est-ce pas là le but recherché ? C'est une menace directe sur le BEP et le CAP. Ces diplômés de niveau V perdront de faction toute leur valeur à partir du moment où le Bac Pro deviendrait le premier diplôme d'insertion. C'est surtout ignorer le cadre pédagogique de l'enseignement professionnel et du besoin des jeunes de ces formations.

Nous devons nous battre pour conserver nos BEP, nos Bacs Pro., c'est-à-dire une formation en 4 ans.

Le Snetaa a décidé de se mobiliser sur ce point et invite tous les collègues à faire remonter les éventuelles modifications de structures à leur responsable académique.

Le Snetaa se tient prêt à des actions d'envergure nationale car c'est le devenir de la spécificité de l'enseignement professionnel qui est en jeu.

CONSEIL NATIONAL DU SNETAA-EIL

PARIS – MARDI 23 OCTOBRE 2007

RÉSOLUTION CONTRE LE BAC PRO 3 ANS

Le Conseil national du Snetaa-EIL, réuni ce mardi 23 octobre 2007, s'oppose fermement aux récentes déclarations et propositions du Ministère de l'Éducation nationale relatives au baccalauréat professionnel en trois ans (Bac Pro 3 ans). En effet, sous couvert d'un plan de valorisation de l'enseignement professionnel, il impose :

la généralisation du Bac Pro 3 ans
le développement du Lycée des métiers
la rationalisation des diplômes.

Le Snetaa-EIL considère que c'est un plan de démantèlement de l'enseignement professionnel.

Le Conseil national du Snetaa-EIL rappelle que le Bac Pro 3 ans n'est pour l'heure qu'un dispositif dérogatoire voulu entre autre par des employeurs dont l'UIMM*. C'est l'article 7 du décret du 9 mai 1995 qui en définit l'application à titre expérimental.

Le Conseil national du Snetaa-EIL condamne le Bac Pro 3 ans et toute généralisation, ce d'autant plus que les bilans de l'expérimentation sont fort inquiétants (que ce soit le rapport de septembre 2005 de l'Inspection générale ou le bilan statistique du ministère de l'Éducation nationale).

Le Conseil national du Snetaa-EIL juge inacceptable la mise en place d'un dispositif qui, outre le dessein d'alignement des cursus post-troisième, ouvre indubitablement la voie de la modélisation « lycée des métiers/lycée unique ». Celui-ci ferait suite au collège unique, déni d'orientation, notamment parce qu'il oublie les jeunes en grande difficulté niant aussi la spécificité de la voie professionnelle.

Le Conseil national du Snetaa-EIL s'insurge contre la disparition envisagée des formations CAP et BEP engendrée de fait par la logique du Bac Pro 3 ans. Celui-ci deviendrait ainsi le premier diplôme d'insertion professionnelle. Il contribuerait à « démonnayer » les CAP-BEP. Le Conseil national s'interroge sur la réelle volonté ministérielle concernant la prise en compte des élèves sortis sans qualification du système scolaire.

Le Conseil national du Snetaa-EIL exige donc l'abandon de toute expérimentation et généralisation du Bac Pro 3 ans. Il se prononce dans l'intérêt de tous les jeunes pour le maintien et le renforcement des formations diplômantes et qualifiantes de niveau V au sein de l'École de la République par le biais d'une formation professionnelle initiale et laïque.

* UIMM : Union des Industries des Métiers de la Métallurgie

CONSEIL NATIONAL DU SNETAA-EIL

PARIS – MARDI 23 OCTOBRE 2007

POUR UNE REVALORISATION DES TRAITEMENTS DES PERSONNELS

Le Conseil national du Snetaa-EIL, réuni ce mardi 23 octobre 2007, condamne la politique gouvernementale d'absence d'augmentation du traitement ainsi que le non rattrapage de la perte du pouvoir d'achat des enseignants. C'est pourquoi il ne peut que refuser cette antième : « travailler plus pour gagner plus ».

Le Conseil national du Snetaa-EIL estime en effet que les heures supplémentaires ne sont en rien une réponse aux exigences de revalorisation des traitements des personnels.

Le Conseil national du Snetaa-EIL demande donc, dans un premier temps, que les heures supplémentaires soient transformées en postes budgétaires, ou, à tout le moins, en blocs de moyens provisoires (BMP). Cela contribuerait à rétablir les recrutements nécessaires.

Le Conseil national du Snetaa-EIL considère que le contexte actuel exigerait de tous, donc de chacun, le développement de solidarités, alors que la mise en place des heures supplémentaires ne peut être perçue que comme l'affirmation de l'individualisme au détriment du collectif.

Le Snetaa-eiL dénonce la logique d'individualisation des traitements qui sous-entend la notion de rentabilité – performance – mérite. L'Ecole n'est pas soumise aux lois du marché. L'Ecole doit s'affirmer dans les valeurs de notre cadre républicain.

Le Conseil national du Snetaa-EIL exige donc l'ouverture de négociations salariales pour une véritable revalorisation des traitements des personnels :

le rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat des 25 dernières années, soit une hausse de 25% des salaires mais aussi des pensions déconnectées du point d'indice et amoindries par la décôte
un nouvel étalonnage de la grille indiciaire avec un déroulement de carrière sur 11 échelons pour un indice terminal 821

une revalorisation du point d'indice, seule base du calcul du traitement et fondement du statut de la fonction publique

et le Conseil national du Snetaa-EIL exige aussi une réelle prise en compte de la fonction et missions des chefs de travaux.

Le Conseil national du Snetaa-EIL considère que c'est par l'acceptation de ces différents points que se traduirait concrètement la volonté du gouvernement de rémunérer dignement les enseignants.

Le Conseil national du Snetaa-EIL rappelle que les enseignants ont besoin d'une double valorisation :

sociale par la reconnaissance de leur mission
salariale pour le respect de leur statut.

La commission Pochard semble découvrir le métier d'enseignant en lycée professionnel, selon EIL

"La plupart des membres de la commission Pochard semblaient découvrir la réalité du métier d'enseignant en lycée professionnel", estime le secrétaire général de la fédération Eil, Yves-Henri Saulnier, à l'issue de son audition par la commission sur la revalorisation du métier enseignant, mercredi soir 10 octobre 2007. Il était notamment accompagné de Christian Lage, secrétaire général du Snetaa.

Les questions de la commission ont essentiellement porté sur les prérogatives du chef d'établissement en lycée professionnel, la façon dont les enseignants rentrent dans le métier et leur évaluation. La formation continue des personnels a aussi été largement évoquée. "La commission a demandé pourquoi la formation continue n'avait pas lieu pendant les vacances. Nous leur avons répondu que pendant les vacances nous préparions nos cours", s'exclame Yves-Henri Saulnier.

EIL a par ailleurs insisté sur la nécessaire revalorisation des salaires et la façon d'intégrer les activités "périphériques" (aide aux jeunes collègues, rencontres avec les parents, préparation des sujets d'examen) dans le temps de travail. Elle a également insisté sur la spécificité des conditions d'exercice du métier en lycée professionnel, qui nécessite une vraie connaissance du monde de l'entreprise. EIL souhaite qu'avant d'entrer en lycée professionnel, les jeunes enseignants fassent un stage en entreprise. De même, pour gérer les conseils d'administration, les chefs d'établissement, surtout lorsqu'ils ne sont pas issus du sérail, doivent posséder de solides connaissances: "Quand une ouverture ou une fermeture de section est envisagée, il faut connaître le bassin d'emploi de la région." Sur le thème de l'évaluation, la fédération rejette la notation par "items", expérimentée auprès des personnels administratifs, mais veut conserver sa "note", jugée plus objective.

Enfin, EIL voudrait orienter les élèves qui le souhaitent vers des filières professionnelle dès la 4ème de collège. "Nous n'avons pas la même approche, pas le même contact avec les élèves, et on arrive souvent à leur redonner confiance", explique Yves-Henri Saulnier.

SNETAA

Le Snetaa compte solliciter une audition individuelle auprès de la commission pour approfondir certains points tels que le statut des enseignants et des personnels. Le transfert des personnels Atos aux collectivités locales a en effet créé "une véritable rupture" au sein des équipes éducatives, estime Yves-Henri Saulnier.

Paris le 25 octobre 2007



**SNETAA-CPE
DIRECTION
SNATOS
SNEPAG
SNETAA-IPE
SNPFCDN
SNETAA-MI-SE
SNO
SNETAA-ONAC
SNETAA-INJSA**

COMMUNIQUE DE PRESSE

MAITRISE DE L'IMMIGRATION : DES RISQUES DE DERIVE INADMISSIBLES.

La loi portant sur la maîtrise de l'immigration a été adoptée par le Parlement ce mardi 25 octobre 2007. Elle s'applique donc à l'ensemble du territoire.

La fédération EIL rappelle qu'elle reste fermement opposée au dispositif des tests ADN dans le cadre de regroupement familial. Pour la fédération EIL, l'utilisation d'outils biologiques prétendant permettre de créer des droits, induit de très graves risques de dérives pouvant porter atteinte aux fondements républicains ainsi qu'aux valeurs humanistes et laïques de notre société. La fédération EIL ne saurait l'admettre.

La fédération EIL rappelle son attachement au respect des droits fondamentaux, des femmes et des hommes vivant sur le sol français, et notamment à la dignité des personnes.

La fédération EIL, dans le cadre d'études menées par la CNIL, condamne la possibilité, de recueillir de données faisant « apparaître les origines raciales ou ethniques » d'hommes ou de femmes vivant sur le sol français. Cette modification pourrait faire resurgir des dérives idéologiques infâmes que l'Europe a connues dans un passé trop récent. La fédération EIL combattra toute disposition allant dans ce sens.

La fédération EIL rappelle que pour la République Française « une et indivisible » tous les citoyens sont égaux, « sans distinction d'origine, de race ou de religion. ».

La fédération EIL réaffirme que seule la laïcité de la République, au-delà de la séparation des Églises et de l'État, est à même d'offrir à tous une véritable égalité des chances face aux exclusions.

Contact : Yves-Henri SAULNIER : 01 53 58 00 39 06 73 34 37 95

Syndicats EIL Fédérés Unitaires

74 rue de la Fédération 75 739 Paris Cedex 15 tél. : 01 53 58 00 39 - Fax : 01 45 67 05 53
e-mail : fed.eil@wanadoo.fr site : www.fed-eil.com



**SNETAA
SNETAA-CPE
DIRECTION
SNATOS
SNEPAG
SNETAA-IPE
SNPFCDN
SNETAA-MI-SE
SNO
SNETAA-INJSA**

Paris, le 30 octobre 2007

Communiqué de presse

GREVE LE 20 NOVEMBRE POUR DEFENDRE NOS EMPLOIS, NOS SALAIRES, NOS STATUTS, NOS RETRAITES

Les mesures annoncées par le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et concernant les traitements des fonctionnaires pour l'année 2007 ne correspondent en rien aux attentes des personnels. Il n'y a aucune augmentation de la valeur du point d'indice. L'année 2007 sera pour les fonctionnaires une année supplémentaire de perte de pouvoir d'achat. Les agents n'auront pour seule solution que d'effectuer des heures supplémentaires au risque de voir leurs conditions de leur travail et leurs conditions de vie se dégrader. La fédération EIL rappelle la nécessité de refonte de la grille des salaires des fonctionnaires ainsi que la revalorisation de leur rémunération.

La fédération EIL condamne la réduction du nombre de postes de fonctionnaires, ainsi que celle du nombre de postes mis aux concours dans le projet de loi de finances 2008: C'est la qualité du service public qui en pâtira. Ce sont les usagers qui en subiront les conséquences.

La fédération EIL rappelle que la mise en place d'une rémunération fondée sur le « mérite », et la « performance », un recrutement par contrat, sont autant de menaces qui pèsent sur le statut des fonctionnaires. Pour les personnels enseignants, la fédération EIL rappelle son attachement au maintien de la définition des obligations de services en heures de cours hebdomadaires sans annualisation ni globalisation, sa volonté que soient à nouveau ouverts les concours de recrutements dans toutes les spécialités, son exigence d'annulation des suppressions de postes et de création des postes nécessaires.

La fédération EIL rappelle son attachement indéfectible au maintien du statut de fonctionnaire d'Etat et des statuts nationaux : leur qualification, leur indépendance, l'égalité des citoyens dans l'accès aux emplois des services publics sont remises en cause

La fédération EIL constate que de nouveaux risques pèsent sur le Code des pensions civiles et militaires au nom d'une prétendue équité mensongère et falsifiée. Elle rappelle sa revendication de retour aux 37,5 annuités pour tous public, privé (2% par annuité), avec le calcul de la pension effectué sur l'indice détenu les six derniers mois.

La fédération EIL considère que face aux menaces qui pèsent sur les intérêts de tous les salariés, l'unité la plus large doit être réalisée lors de la grève du 20 novembre 2007.

Contact : Yves-Henri SAULNIER 01 53 58 00 39 06 73 34 37 95